

DÉCRET D/2020/...../PRG/SGG

**PORTANT PROMULGATION DE L'ORDONNANCE 2020/008/PRG/SGG
DU 18 AOUT 2020**

RELATIVE A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE
FONDS AFRICAINS DE DEVELOPPEMENT (FAD) (PROGRAMME MULTI-PAYS D'APPUI A LA REPOSE
A LA COVID-19 : BENIN, TOGO, GUINEE), SIGNE LE 30 JUILLET 2020, POUR UN MONTANT DE
3.000.000 UC

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2020/0008/AN du 03 juillet 2020 portant habilitation du Président de la République à
prendre, par Ordonnance, des mesures relevant du domaine de la Loi ;

Vu l'Ordonnance 2020/008/PRG/SGG du 18 août 2020 ratifiant le Protocole d'Accord ;

Vu le Décret D/2020/159/PRG/SGG du 14 juillet 2020 portant Promulgation de la Loi
L/2020/0008/AN du 03 juillet 2020 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée l'Ordonnance relative au Protocole d'Accord entre la République
de Guinée et le Fonds Africains de Développement (FAD) (programme multi-pays d'appui à la
réponse à la COVID-19 : Bénin, Togo, Guinée), signé le 30 juillet 2020, pour un montant de
3.000.000 UC.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la
République.

Conakry, le0.1.SEP.2020


Professeur ALPHA CONDÉ